

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71.128

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS
Constitution d'un
groupe de travail.

DATE DE CONVOCATION

25 Octobre

DATE D'AFFICHAGE

25 Octobre

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 25



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le vingt neuf octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON,
RIVIERE, LACHAUD, DOMEQ, BROTEAU, BERLAND, LANDRY, DELAIR, BOUCHET,
BOUTET, BARRIERE, TAP, Mmes BIDEAU, FAVIERE .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusé : M. PAPEAU
Absents : MM. M. DOIREAU

M LANDRY a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par arrêté en date du 1er octobre 1971, M. le Préfet a
prescrit la constitution d'un groupe de travail pour
l'élaboration d'un plan d'occupation des sols du territoire de
la commune de ROYAN.

Ce groupe de travail comprend des membres élus de la
collectivité et des représentants des services de l'Etat.

Parmi les membres élus de la collectivité, figurent
notamment M. le Maire, Président, et MM. les Conseillers
Municipaux désignés par la municipalité.

En raison de l'importance et de l'intérêt que constitue
l'élaboration d'un plan d'occupation des sols, M. le Rapporteur
propose d'associer au groupe de travail l'ensemble des
conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu la délibération du Conseil Municipal de Royan en date du
24 Juin 1971 demandant l'établissement d'un plan d'occupation
des sols de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral N° 3166 du 17 Août 1971 prescrivant l'établissement d'un plan d'occupation des sols de la commune de Royan,

Vu l'arrêté préfectoral N° 3707 du 1er Octobre 1971 prescrivant la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'occupation des sols pour le territoire de la commune de Royan

DECIDE :

- de désigner l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux pour siéger au sein du groupe de travail présidé par Monsieur le Maire de la commune de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
pour le Maire
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in red ink]